

Projet en groupe ? Je déteste ca !

Par **Snowflake**, le **02/02/2022** à **12:56**

Bonjour (eh oui...it's again me)

Cette année, je dois réaliser un travail de groupe. Il y a plusieurs souci.

Premièrement, j'ai beaucoup de difficulté à prendre la parole devant mes camarades lors d'un exposé en raison d'un trouble (dont j'oublies toujours le nom) ressemblant à la glossophobie (peur de parler en public). A chaque fois, je bafouille, je perds mes moyens...et encore plus lors des exposés. Mais j'essaie quand même de lever la main en classe...sauf que comme je l'ai dit dans un autre sujet...mes enseignants ne m'interrogent jamais ! Certains m'ont dit que c'était parce que j'avais une sorte de handicap, que c'était moi le problème. Mes enseignants ont ils le droit de me traiter différent en raison de mon "trouble" ? Certes, ce dernier me pose des difficultés pour prendre la parole mais une fois que je suis lancée, je m'exprime tout à fait normalement

Deuxiément, je n'aime pas les travaux en groupe car c'est toujours moi qui fait tout. Mes camarades ne font absolument rien. Et bien sûr, ensuite ils vont aller se plaindre si la note ne correspond pas à leurs attentes. J'essaie de m'interposer, rien à faire. J'essaie d'en parler à mon enseignant, ils vont dire qu'ils bossent. Une fois même, le jour J, ma camarade arrive avec un grand sourire en me disant " Bon bah...j'ai tout modifié, j'espère que cela ne te dérange pas ! " . Je lui ai dit que j'avais appris la première version et elle m'a dit " Ah bon ? Mais je t'ai envoyé un mail ! T'as du le voir non ". Oui...un mail à 1h du matin alors que l'oral était à 8 h ! Et le pire, c'est qu'ensuite j'ai eu droit à des questions...auxquelles je n'étais pas préparée et je n'ai pas su y répondre ce qui a certainement fait baisser ma note (que j'ignore toujours mais bon...c'est un détail). Là...je sens que ca va encore être le cas ! Que faire ?

Puis-je demander à mes enseignants de bénéficier d'un aménagement ?

Par **Ablette**, le **02/02/2022** à **13:43**

Bonjour,

Pour bénéficier d'un aménagement dans les apprentissages, quelque'il soit dans le parcours scolaire, il faut organiser un PAI en début d'année.

Avec ce PAI vous pouvez prétendre à avoir des aménagements d'épreuve, d'organisation etc.

Bien évidemment vous comprendrez que ce PAI soit fondé sur un dossier MDPH, car on ne peut pas demander des aménagements simplement parce qu'on aime pas le travail de groupe, parler en public où que l'on a des difficultés à se lever le matin par exemple.

Par contre si vous avez des difficultés liée à une dyslexie sévère, une dysphasie ou un Asperger par exemple, c'est tout indiqué et cela serait dommage de ne pas en profiter.

Le travail de groupe est douloureux pour beaucoup d'étudiants, mais il est formateur aussi, car plus tard dans votre vie professionnelle vous devrez participer à des travaux de ce genre. Ce n'est pas en évitant les difficultés qu'on apprend à y faire face, ce serait tellement plus simple ?

Je vous suggère de convenir avec votre groupe, dès le départ de "règles" de fonctionnement, comme on le fait en entreprise : partage du travail, date de rendu des travaux vis à vis du groupe etc.

Bon courage à vous.

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/02/2022** à **14:52**

Bonjour

Comme d'habitude, je rejoins Ablette à 100 % ?

Dans ma fac on utilise plutôt le terme "aménagement d'étude". Il faut voir cela avec la médecine préventive.

Pour ce qui du travail de groupe, comment ne pas citer ce célèbre proverbe africain

[quote]

Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin

[/quote]

Par **Ablette**, le **02/02/2022** à **15:10**

Parce que pour vous avoir un handicap c'est un avantage dont on peut se servir pour réussir un examen ou "ne pas travailler en groupe" ?

Ce n'est absolument pas ce que j'ai écrit, avoir un handicap est un désavantage et c'est aussi avoir **le droit** d'accéder à des aménagements adaptés pour **compenser** ce désavantage.

En passant, le verbe profiter signifie "tirer un avantage de quelque chose" (Petit Larousse) et de ce fait, tirer un profit d'un tiers temps quand on est dyslexique, n'a absolument aucune

connotation péjorative, c'est juste bénéficier de quelque chose auquel on a droit.

Par **Snowflake**, le **02/02/2022** à **16:59**

Bonjour et merci pour vos réponses

Un de mes enseignants a dit qu'il prenait en compte l'aisance orale dans la note et qu'il insisterait dessus. Peut être devrais -je lui parler de mon handicap pour qu'il adapte sa notation ? Le service santé de ma fac est au courant, j'ai d'ailleurs droit à un tiers temps pour les épreuves orales/écrites.

Par **Ablette**, le **03/02/2022** à **10:12**

Bonjour,

vous pouvez toujours en parler à la personne en question, sans toutefois modifier de façon flagrante la grille de notation, il pourra garder vos difficultés à l'esprit.